



CCAS

DE

M A S L A C Q

6 4 3 0 0

Téléphone : 05 59 67 60 79

ccas@maslacq.fr

Registre des personnes vulnérables

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L2212-2 et L2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune de Maslacq dispose d'un registre des personnes vulnérables et isolées. Ce registre est nominatif et confidentiel. Il constitue une obligation légale. Le Maire devant assumer, sur son territoire, la mise en œuvre des mesures de sauvegarde vis à vis de ses administrés, il demande au Centre Communal d'Action Sociale d'assurer la gestion et le suivi de ce document.

Par ce courrier, je vous informe que vous pouvez demander à figurer dans ce registre. En effet, les personnes énoncées ci-dessous sont éligibles :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus,
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- Les personnes adultes handicapées.

Les membres du CCAS et le secrétariat peuvent être amenés à vous contacter en cas de crise sanitaire (Plan canicule, grand froid, pandémie type « COVID 19 »), afin de vous soutenir dans votre quotidien et de garder un lien social.

Ce registre des personnes vulnérables est communicable au Préfet à sa demande.

Conformément à la loi « informatique et Libertés » du 06 janvier 1978 et au Règlement général sur la protection des données », vos données ne seront utilisées qu'en cas d'activation d'une procédure de suivi.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données. Vous pouvez vous désinscrire du registre à tout moment.

Des personnes y sont déjà inscrites.

Si vous êtes intéressés et que vous souhaitez vous inscrire ou demander des renseignements, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie au 05.59.67.60.79 ou compléter et nous retourner la fiche jointe.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président



NAULÉ Jean